



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Cyrielle DUCROT
unité-QMISEN-LET260595
Tél : 05 59 80 87 93
Mél : ddtm-secheresse@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 25 juin 2026

Le directeur
à
liste des destinataires in fine

Objet : Mise en vigilance eau potable de votre commune

Il est observé une baisse du débit des cours d'eau et du niveau des ressources souterraines. Les prévisions météorologiques annoncent la persistance de conditions sèches et chaudes pour les prochains jours. Ainsi, à l'issue du comité sécheresse, il a été décidé des mesures pour préserver les usages prioritaires de l'eau et les débits des cours d'eau.

De nombreux cours d'eau et affluents du département ont été placés en situations d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise. **Des restrictions s'appliquent aux prélèvements directs dans ces cours d'eau et leur nappe d'accompagnement.** Ils concernent l'ensemble des prélèvements effectués par des particuliers ou des professionnels, notamment pour l'irrigation agricole.

Pour ce qui concerne l'eau potable, compte-tenu des consommations en augmentation et de l'évolution des ressources, toutes les communes du département ont été placées en situation de vigilance.

Votre commune est placée en vigilance. Aucune mesure de restriction des usages de l'eau potable ne s'y applique. Toutefois, les consommateurs – particuliers et professionnels – sont appelés à adopter dès à présent des **pratiques adaptées pour économiser l'eau** : éviter de laisser couler l'eau, utiliser les appareils de lavage à plein, arroser à la tombée du jour ou la nuit, éviter de laver sa voiture, éviter de vidanger ou de remplir sa piscine...

(conseils sur <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/preservons-notre-ressource-en-eau>)

Ces informations sont consultables sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques (<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/>) et sur VigiEau (<https://vigieau.gouv.fr/>). La plaquette de communication correspondant au niveau vigilance est jointe à ce courrier, je vous invite à l'afficher en mairie pour sensibiliser les citoyens.

Le directeur

*Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
la Directrice Adjointe*

Signé

Isabelle SENDRANÉ

Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les maires des communes du département des Pyrénées-Atlantiques.

Copie :

- Messieurs les Présidents de la communauté de communes du Haut Béarn, de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau, de la communauté de commune Pays de Nay, de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, de la communauté de communes du Nord Est Béarn, de la communauté de communes Lacq-Orthez, de la communauté de communes Béarn des Gaves, de la communauté d'agglomération Pays basque,

- Mesdames et Messieurs les Présidents du Syndicat d'eau et d'assainissement Béarn Bigorre, du Syndicat d'eau potable de Navarrenx, du Syndicat intercommunal d'eau potable des Eschourdes, du Syndicat d'eau potable de la région de Jurançon, de Pyren'Eau, du Syndicat mixte de la Pierre-Saint-Martin, du Syndicat d'eau potable d'Aren-Prechacq-Josbaig, du Syndicat d'eau potable de la région de Lescar, du Syndicat d'eau potable d'Ogeu-les-Bains, du Syndicat d'eau potable du Vert, du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees, du Syndicat d'eau de la vallée d'Ossau, du Syndicat intercommunal du bassin d'Orthez, du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Saleys et des Gaves, du Syndicat d'eau et d'assainissement Porte d'Aspe, du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement Gave et Baise, du Syndicat intercommunal eau potable et assainissement collectif Borce Etsaut, du Syndicat d'eau potable Estos-Ledeuix-Verdets, du Syndicat mixte eau et assainissement des trois cantons,

- OFB 64,

- ARS Nouvelle-Aquitaine,

- UD DREAL 64-40,

- DDPP 64,

- DDT 65,

- DDTM 40,

- Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne,

- Agence de l'eau Adour-Garonne (délégation de Pau).

VOTRE COMMUNE EST EN **VIGILANCE** SÉCHERESSE

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau !**



A la source :

- évitez de laisser couler l'eau,
- signalez et réparez les fuites sans tarder
- installez des équipements économes en eau

--> réducteur de débit, chasse d'eau à double commande...

Prenez une douche plutôt qu'un bain

--> un bain consomme 5x plus d'eau

Utilisez les appareils de lavage à plein

(lave-linge, lave-vaisselle...)

Au jardin :

- arrosez à la tombée du jour ou la nuit
- utilisez des techniques économes

--> paillage, récupérateur d'eau de pluie, goutte-à-goutte, oyas (jarses d'irrigation)...

Évitez de laver votre voiture

ou allez dans un centre de lavage économe en eau (haute pression, recyclage de l'eau)

Évitez de vidanger/remplir votre piscine

**ÉCONOMISER L'EAU, C'EST
PROTÉGER LA RESSOURCE ET
RÉDUIRE SES DÉPENSES !**

Si la situation s'aggrave, des mesures de restrictions réglementaires pourront être prise par arrêté préfectoral.

Plus d'informations :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-L-Etat/Cadre-de-vie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Secheresse>

